

## BAREME DES REDEVANCES

Conformément aux articles 61 et 63 de l'Arrêté royal du 23 mars 1998 [MB 30.04.1998] et à l'article 74 ter §§ 1 et 3 de l'Arrêté royal du 4 mai 2007 [MB 10.05.2007].

À percevoir par les entreprises agréées pour les centres d'examens, en vigueur à partir du 01 janvier 2019

	TVA 21% comprise
<b>1° EXAMEN THÉORIQUE PERMIS DE CONDUIRE cat. AM, A, B et G</b>	<b>15,00 €</b>
Complément de redevance pour un examen théorique avec interprète cat. AM, A, B et G	50,00 €
<b>2° EXAMEN THÉORIQUE PERMIS DE CONDUIRE cat. C et D</b>	<b>18,00 €</b>
Complément de redevance pour un examen théorique en séance spéciale	91,00 €
<b>3° EXAMEN THÉORIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1, C, C1+E, C+E, D1, D, D1+E, D+E</b>	
Questions à choix multiples	62,00 €
Études de cas	52,00 €
Épreuve orale	108,00 €
Complément de redevance pour un examen théorique en séance spéciale	91,00 €
<b>4° TEST DE PERCEPTION DES RISQUES cat. B</b>	<b>15,00 €</b>
<b>5° TEST SUR LES CAPACITÉS TECHNIQUES DE CONDUITE cat. B</b>	<b>60,00 €</b>
Supplément de redevance	25,00 €
<b>6° EXAMEN PRATIQUE PERMIS DE CONDUIRE</b>	
<b>Catégorie AM</b>	
Examen pratique complet	10,00 €
Supplément de redevance	7,50 €
<b>Catégories B+E et B+code 96</b>	
Examen pratique complet	36,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	31,00 €
Supplément de redevance	25,00 €
<b>Catégories A1, A2 et A</b>	
Uniquement épreuve pratique sur terrain privé	14,00 €
Examen pratique complet	36,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	31,00 €
Véhicule suiveur	19,00 €
Supplément de redevance	25,00 €
<b>Catégorie B</b>	
Examen pratique	36,00 €
Supplément de redevance	25,00 €
<b>Catégories C1, C, C1+E, C+E, D1, D, D1+E et D+E</b>	
Examen pratique complet	54,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	45,00 €
<b>Catégorie G</b>	
Examen pratique subi dans le centre d'examen :	
Examen pratique complet	45,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	37,50 €
Supplément de redevance	25,00 €
Examen pratique subi dans une école de conduite, une école d'agriculture ou un centre de formation agricole :	
Examen pratique complet	65,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	57,50 €
Supplément de redevance	25,00 €
<b>7° DUPLICATA cat. AM, A, A1, A2, B, B+E, B+96, G</b>	<b>7,50 €</b>
<b>8° EXAMEN PRATIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1, C, D1, D</b>	
Épreuve manœuvres	43,00 €
Épreuve qualification initiale	64,00 €
Épreuve manœuvres + épreuve qualification initiale	86,00 €
Épreuve sur voie publique	151,00 €
<b>9° EXAMEN PRATIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1+E, C+E, D1+E, D+E</b>	
Épreuve manœuvres	57,00 €
Épreuve qualification initiale	64,00 €
Épreuve manœuvres + épreuve qualification initiale	101,00 €
Épreuve sur voie publique	151,00 €

\* Les tarifs de l'examen théorique et pratique aptitude professionnelle sont d'application pour un examen combiné, pour un examen complémentaire et pour un examen Certificat d'Aptitude Professionnelle uniquement.